

---

ICANN77 | Forum de politiques – Discussion du GAC sur le WHOIS et préparation de la réunion du Conseil d'administration de l'ICANN

Lundi 12 juin 2023 – 15h30 à 17h00 DCA

JULIA CHARVOLEN :

Bonjour et bienvenue à cette séance du GAC sur le WHOIS et la protection des données. Nous sommes le 12 juin 2022. La séance est enregistrée et régie par les normes de comportement de l'ICANN. Les commentaires et les questions seront lus à haute voix. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et la langue que vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez lentement et clairement pour une interprétation précise et mettez en sourdine tous vos autres appareils. Utiliser la barre d'outils Zoom pour l'interprétation.

Nous donnons maintenant la parole à Nicolas Caballero, président du GAC.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Nous allons bientôt commencer notre séance. Je vous souhaite une nouvelle fois la bienvenue à cette séance sur la protection des données et l'exactitude des données. Veuillez s'il vous plaît vous installer, prendre place. Nous avons Chris Lewis-Evans qui est du Royaume-Uni, agence des forces de l'ordre. Nous avons la NTIA qui est représentée avec Laureen Kapin et nous avons Melina Stroungi – j'espère bien

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

prononcer votre nom – à distance de la Commission européenne. Nous allons passer à la diapo suivante.

Voici l'ordre du jour pour cette séance. Nous allons d'abord parler de la protection des données et du système WHOIS, des gTLD, de la politique sur les données d'enregistrement gTLD, troisièmement du RDRS, le service de requête de données d'enregistrement, des services d'anonymisation des données, de l'exactitude des données d'enregistrement et de la préparation pour le communiqué de Washington DC.

Vous voulez commencer, Chris ? Chris, vous avez la parole.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Oui. Chers collègues, bonjour. N'hésitez pas à poser des questions. Nous allons regarder dans le chat s'il y a des questions qui sont posées. Nous avons beaucoup à couvrir. Je vais donner maintenant la parole à Laureen Kapin.

LAUREEN KAPIN :

Bienvenue à toutes et à tous. Je m'appelle Laureen Kapin et je parle en tant que membre du petit groupe du GAC qui travaille aux nombreuses phases qui existent et ont existé sur les efforts de politique concernant l'enregistrement des données. Peut-être qu'il y a des choses qui vous sembleront très familières, mais nous présentons un peu tous les éléments pour que nous soyons tous sur la même longueur d'onde. Ceci dit, nous passons à la diapo suivante.

Pourquoi c'est important pour le GAC ? Pourquoi le public doit-il être informé sur l'accès aux noms de domaine et aux données d'enregistrement, les données qui nous indiquent qui est responsable d'un nom de domaine ? Pourquoi est-ce que nous devons nous soucier de cela ? Parce que le gouvernement et les autres entités de gestion de l'ordre utilisent ces informations et en ont besoin pour les diverses enquêtes policières sur les mauvais acteurs, pour faire respecter les droits nationaux également et pour combattre l'utilisation abusive des technologies Internet. Il s'agit là des forces de l'ordre et également des entreprises, des utilisateurs finaux comme vous et moi qui doivent combattre la fraude et véritablement sauvegarder les intérêts du public. Il y a les questions de propriété intellectuelle également. Et en général, et peut-être que c'est le point le plus important, les personnes veulent être en confiance s'ils sont sur l'Internet avec tous les outils qui existent pour sécuriser l'Internet. C'est important pour que nous puissions voir qui est derrière un nom de domaine, notamment si un nom de domaine est utilisé d'une manière illégale. C'est important évidemment de le savoir. C'est tout à fait pertinent.

On peut revenir à 2007 et à ces différents principes. Il y a les principes du GAC sur les gTLD, sur les services WHOIS. C'était 2007 et on est en 2023, mais on se préoccupe toujours de ces questions en 2023. Les lois de protection sont très explicites. Il y avait des préoccupations en 2008 et on doit trouver l'équilibre entre les intérêts de protection du public, mais il s'agit également de protéger la vie privée, la culture de confidentialité des données. Il y a des juridictions avec des protections très fortes, des lois qui protègent et qui rendent confidentielles les

---

données des citoyens qui peuvent ainsi trouver les informations nécessaires sur l'Internet. Nous mettons l'accent sur ces informations qui doivent être accessibles et voir quelles sont les informations auxquelles on peut avoir accès. Il y a des critères d'accès aux données qui sont absolument essentiels.

Je vais passer la parole à Kenneth Merrill.

KENNETH MERRILL :

Merci. Je suis représentant suppléant pour les États-Unis et je travaille dans ce petit groupe également.

Vous avez à l'écran quelque chose qui a été très utile pour moi. Vous pouvez conserver cette diapositive qui vous donne un peu l'idée d'où on en est et où on va également dans toutes ces initiatives pour résumer. J'aimerais souhaiter la bienvenue à mes collègues en ligne, à mes collègues qui sont ici présents. N'hésitez pas à intervenir si besoin est.

C'est la mise en œuvre des spécifications temporaires en 2018. Nous commençons avec cela. Nous sommes en 2018. Cela nous donne une idée des différentes phases, de leur lancement, de la fin de ces phases qui ont été nombreuses. Après l'adoption de ces spécifications temporaires, phase 1 de l'EPDP, le conseil de la GNSO a lancé la phase 1 pour déterminer si les spécifications temporaires allaient être acceptées par consensus ou s'il y avait besoin de modifications.

Il y a eu des modifications et ceci a résulté en une politique qui est actuellement en phase finale et il y a besoin d'un système d'accès. En

---

2019, nous avons parlé d'un modèle d'accès standardisé SSAD pour les données non publiques. Le travail s'est déroulé jusqu'en août 2020. Nous avons une phase de conception opérationnelle qui nous a mené à une décision de bâtir des preuves du concept, un programme pilote à développer avec des données pour voir si cela pouvait fonctionner sur un système SSAD plus large, une réflexion sur un programme pilote. Il y a beaucoup d'acronymes sur ce système SSAD. Laureen va nous donner une mise à jour sur le travail qui a été réalisé sur la phase 2.

Ensuite, en juillet 2020, la troisième phase 2A de l'EPDP a été initiée et s'est concentrée sur deux questions : la différenciation entre les personnes morales et les personnes physiques et la possibilité d'avoir des contacts uniques uniformisés avec une anonymisation des adresses courriel.

Pour la phase 2A, on n'a pas recommandé de changement de politique, mais ceci fournit pour les parties contractantes des avis pour notamment la distinction entre personnes morales et personnes physiques. Et il y a eu l'équipe pour la portée des données et l'exactitude des données, c'est 2021. On essaie d'établir d'éventuels changements aux politiques sur l'exactitude de ces données d'enregistrement.

Nous allons pouvoir passer à la diapo suivante et je crois que je vais passer la parole à Melina.

---

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Un instant s'il vous plaît avant d'avancer. Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui a été présenté ? Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? C'est bon, on peut avancer ? Très bien, il n'y a pas de question allez-y. Poursuivez.

KENNETH MERRILL : Melina, vous avez la parole.

MELINA STROUNGI : Merci Kenneth. Bonjour à toutes et à tous. J'espère que vous m'entendez et que vous me voyez également. Je m'appelle Melina Stroungi, je suis représentante du GAC pour la Commission européenne dans le secteur de la gouvernance de l'Internet.

On nous a déjà expliqué pourquoi les données d'enregistrement sont si importantes pour le système de noms de domaine, pour qu'il soit stable et sécurisé. Nous avons depuis le RGPD 2018, des lois de protection des données et de respect de la vie privée. Vous avez vu qu'il y avait une spécification temporaire, il y a eu une extension, il y a eu des politiques sur les données d'enregistrement. Nous avons maintenant une politique par consensus – c'est encore préliminaire. Mais cette politique préliminaire en août 2022 demande pour correction et transfert de la publication des données d'enregistrement que des critères soient respectés. Cela fera partie des contrats pour les registres et les bureaux d'enregistrement après 18 mois, après l'adoption. Ceci devra être adopté avant la fin de 2024.

---

Le GAC a travaillé à différents niveaux. Il y a eu des commentaires et des avis du GAC en novembre 2022. Nous avons exprimé des inquiétudes concernant ces politiques publiques et vous pouvez le voir sur la diapo et vous avez plus d'informations en ligne.

Ce qui nous préoccupe, c'est la définition et le calendrier pour répondre aux demandes. Nous avons proposé qu'il y ait un calendrier très précis pour répondre aux requêtes et il y a un problème de définition également. Qu'est-ce qu'une requête urgente ? Est-ce qu'il y a des incidents de cybersécurité qui pourraient donner lieu à des requêtes plus urgentes ? Il y a également la question des revendeurs. Il est très important que ces revendeurs soient bien définis dans la politique dans le cadre du contrat d'accréditation des bureaux d'enregistrement. Là aussi, les revendeurs doivent pouvoir respecter les critères d'anonymisation. Alors, qui est considéré comme un revendeur ? Ceci doit être défini dans la politique.

Nous avons également la collecte de données, la publication d'information de données d'enregistrement par rapport à des entités légales. Pourquoi est-ce que ceci ne fait pas partie de la portée de la mise en œuvre de la phase 1 ? Il peut y avoir des modifications. Dans la phase deux A, comme cela a été expliqué, il y a une distinction entre les personnes morales et les personnes physiques. Cela fait longtemps que le GAC a cette position.

Il y a d'autres remarques en ce qui concerne ce qui qualifie dans la politique la faisabilité commerciale, ce en rapport avec les données qui sont biffées, qui ne sont pas visibles. Est-ce que c'est faisable au niveau

---

commercial ? Comment ceci peut être qualifié ? Qu'est-ce que cela signifie ? Passons maintenant à la diapo suivante.

Nous avons également demandé qu'il y ait plus de clarté en ce qui concerne les obligations pour les contrats de protection des données. Parfois, ceci dépend des contrats, ceci dépend du RGPD. On ne sait pas exactement si ce sont des obligations ou pas, si on doit avoir un contrat en place ou pas. Nous avons également demandé le raisonnement derrière cela, pourquoi certaines politiques sont dépassées par la mise en œuvre de la phase 1, donc le WHOIS qui existait auparavant. Donc, on a besoin d'être beaucoup plus clair à ce niveau.

Nous avons également souligné le risque d'avoir un système partiel avec un fossé qui se creuse, avec des lacunes. Il est très important que les politiques prennent en ligne de compte le développement d'autres politiques, y compris la phase 2A qui a été mentionnée.

Il y a les questions de réglementation également, la question des différentes lois qui se profilent. Il ne faudrait pas que le système soit obsolète très rapidement. C'est avec le communiqué de Cancún que nous avons exprimé toutes ces préoccupations.

Nous avons eu une période de commentaires publics avec différents groupes de la communauté. Avec ICANN Org, il y a eu un nouveau texte à la suite des commentaires publics. L'organisation ICANN a fourni des réponses en avril 2023. Il y a eu des éléments positifs, je peux commencer avec cela.



---

L'ICANN a pris en compte les aspects de calendrier, de délais pour les réponses qui doivent être obtenues. Maintenant, c'est 24 heures. Cette modification est très importante. Néanmoins, on n'a pas pris en compte l'extension de la définition des requêtes urgentes s'il y a un risque de cybersécurité imminent. Il y a eu beaucoup de suggestions qui ne rentraient pas dans le cadre, nous a-t-on dit. Personnes morales, personnes physiques, c'est une autre politique, ce n'est pas dans 2A, c'est ce qu'on nous a dit, cela ne fait pas partie de la mise en œuvre de 2A. La question des revendeurs n'a pas été retenue non plus. Nous pensons que c'est tout à fait regrettable parce que c'était des remarques importantes et on aurait apprécié que l'organisation ICANN prenne cela en compte.

Il y a également le WHOIS détaillé avec beaucoup d'informations. Il y a les critères de transfert qui doivent être faits sur une base juridique avec le RGPD qui est en place. Comme je l'ai dit auparavant, on a besoin de plus de clarté sur ces accords de protection des données. En ce qui concerne le calendrier de la phase 1, on est à peu près à 80 %, donc on espère arriver à avoir plus de clarté.

Les prochaines étapes, quelles seront-elles ? L'équipe de révision de la mise en œuvre est en train de prendre cela en compte et d'analyser tout cela pendant l'ICANN77. Nous allons finaliser la politique et en tant que GAC, nous allons suivre de très près le développement. En fin de séance, nous allons parler des commentaires publics qui pourraient être les plus importants et nos préoccupations seront indiquées dans notre communiqué.

---

Je vais m'arrêter ici, je veux donner la possibilité à mes collègues de s'exprimer. Il y a d'autres points également à l'ordre du jour, mais j'espère qu'on aura un peu de temps pour en débattre. Et je suis également prêt à répondre à vos questions.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Melina. Je voulais justement dire exactement cela. Est-ce qu'il y a des questions, soit dans la salle, soit dans le chat si Gulten veut bien m'aider ? Des questions, des commentaires ? Il n'y en a pas. Chris, allez-y.

CHRIS LEWIS-EVANS : Nous allons passer à la diapo suivante s'il vous plaît, merci. Je vais passer en revue rapidement le contexte de la phase 2 pour qu'on puisse comprendre où on en est maintenant et ce sur quoi on se concentre.

La phase 2, encore une fois, a duré plusieurs années de délibérations. Il y a eu un grand nombre de recommandations qui en sont ressorties, des recommandations très larges, très complexes. Le GAC a fourni une déclaration de minorité en 2020 avec beaucoup d'autres groupes de parties prenantes qui ont été impliquées dans le processus.

Étant donné cette complexité, l'ICANN a commandité une ODA, une évaluation de conception opérationnelle – encore un acronyme – avec le SSAD. Étant donné la complexité des recommandations, ceci a donné un ensemble de systèmes assez complexes, un processus assez complexe ainsi que différents coûts associés avec le système et variables selon l'utilisation du système.

---

Étant donné les incertitudes, le conseil de la GNSO a demandé à ce qu'on fasse une pause pour reconsidérer cette question des coûts et pour permettre une preuve de faisabilité pour mieux comprendre les parties du système auxquelles on n'avait pas de réponse sans collecter davantage de données. Suite à cette suggestion – je ne vais pas passer en revue tous ces noms, il y a trois noms et en fait ces trois noms sont obsolètes –, nous avons un système qui s'appelle le service de demandes d'accès aux données d'enregistrement. C'est le seul nom que vous devez retenir.

Le Conseil d'Administration est d'accord pour réfléchir à ce service de demandes d'accès aux données d'enregistrement suite à sa résolution du mois de février. L'idée, c'était de l'élaborer et de le lancer au cours des 11 mois à venir. Il s'agit d'un système de demande d'accès aux données d'enregistrement. Nous avons lancé ce travail et l'idée, c'est de rendre ce site disponible aux bureaux d'enregistrement en septembre et de permettre aux requérants d'utiliser le système à partir du mois de novembre. Nous avons avancé de manière tout à fait adéquate.

Une fois le lancement effectué, ce système existera pendant deux ans pour collecter des données dont on a besoin. Et pendant ces deux ans, il y aura un rythme assez régulier. Nous souhaitons signaler quelle est l'utilisation qui est faite des données, comment en fait sera utilisé ce système. Ce sera deux ans et après, il y aura une nouvelle évaluation pour voir ce que ceci nous dit par rapport au SSAD, si on peut le déployer, quel sera l'impact en termes de calcul des coûts et de conception du système.

---

Voici certaines des fonctionnalités clés du RDRS. Un portail central : c'était une des choses que nous avons mentionnées en tant que GAC, nous ne souhaitons pas un système fragmenté. Ce que nous avons proposé, c'est un point central pour toutes les demandes.

Pas de coûts également pour les demandeurs, c'était également une des demandes du GAC. Il n'y a pas d'authentification ni de vérification de l'identité des demandeurs pour simplifier, c'est simplement un e-mail qui vérifie qu'il y a bien quelqu'un derrière l'e-mail et c'est au bureau d'enregistrement de décider si ce demandeur est bien le bon demandeur et si cette personne a un intérêt légitime à demander ces données.

Par rapport au traitement des données, tout est fait en dehors du RDRS et c'est en communication directe avec le requérant, le demandeur et le bureau d'enregistrement. Je crois qu'il faut noter que c'est une énorme avancée pour nous. Ceci nous donne un système centralisé. C'est donc une bonne progression pour en arriver là où nous souhaitons en arriver en fin de compte. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition. La diapositive suivante, s'il vous plaît.

Données d'usage. Il y a énormément de choses sur cette diapositive. Je ne vais pas tout vous dire, mais comme vous le voyez ici, on considère le nombre de divulgations, quand on répond, quand on ne répond pas, pourquoi, d'où vient la demande ; tout ceci pour permettre à l'ICANN de mieux comprendre les implications en matière de coûts, qui utilise le système, si c'est un petit système qui est nécessaire ou s'il faut que ce système englobe toute la communauté ; donc comprendre qui utilise,

---

quand c'est utilisé et le volume qui est une des clés. Et il y a aussi toutes les questions d'authentification et de temps de réaction. Merci Laureen. Diapositive suivante, merci.

Par rapport aux critères pour évaluer la réussite, ce qui serait souhaitable, c'est de rassembler suffisamment d'informations pour bien comprendre et informer le conseil de la GNSO et le Conseil d'Administration de manière à avoir une recommandation pour savoir s'il faut avancer avec le SSAD. Encore une fois, les critères sont la conception du système, les coûts et tous les autres aspects qui nous viendront des données que j'ai mentionnées à la diapositive précédente.

Il y a six points ici. Je ne vais pas tout lire, mais pour nous, la question, c'est vraiment de s'assurer d'avoir un système standardisé central et de collecter des informations pour montrer que ça fonctionne. Je crois que la clé pour nous – nous allons vraiment insister de notre point de vue – est qu'il nous faut avoir les données du système pour vraiment refléter l'utilisation qui en est faite. Il y aura beaucoup de communication. J'ai déjà décrit certains des supports qui seront générés pour nous. Une fois qu'on aura tout ceci, nous l'enverrons au GAC et nous essayerons de l'envoyer aux différents pays pour que vous compreniez que le système existe et qu'il peut être utilisé.

Des considérations intéressant le GAC. Il y a une certaine incertitude par rapport à l'adoption par les bureaux d'enregistrement. C'est volontaire. Les bureaux d'enregistrement ne sont pas forcés de rejoindre le système. Ce sera un test. La bonne nouvelle suite aux réunions

---

d'aujourd'hui, c'est qu'il y a eu une réunion des bureaux d'enregistrement ce matin et il semblerait qu'il y ait beaucoup d'échos positifs et plusieurs se sont inscrits. Il faut que les demandeurs fassent de même – ce sera notre travail. Et il y a la question du manque de sensibilisation, comment expliquer aux gens ce que fait le système, comment il fonctionne pour avoir la meilleure utilisation possible du système. Nous avons vraiment besoin de produire ces données. Mais le risque, si les gens ne sont pas impliqués, s'ils ne choisissent pas de l'utiliser, c'est qu'on n'aura pas ces données. La petite équipe de la GNSO est consciente de ce problème et nous allons voir comment ceci se passe.

Il y a plusieurs déclarations qui ont été faites par rapport à ce système. Première déclaration, l'importance de sensibiliser à l'utilisation, d'informer. Je crois qu'il y a une certaine motivation à la fois pour les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement de recommander la participation des parties prenantes. Ils vont recevoir des données de manière cohérente et ils vont pouvoir gérer les demandes plus rapidement, plus facilement. Cela réduira le temps qu'ils passeront sur la gestion de ces demandes et cela évitera d'avoir des allers-retours pour tout ce qui est demandes incomplètes. Cela nous permettra d'enregistrer les informations, on pourra mieux comprendre comment le système fonctionne. Tout ceci est intégré au système, ce qui est excellent.

Lors de la réunion de Cancún, nous avons écrit notre avis pour nous assurer qu'il y avait bien la confidentialité dans le cadre de ces demandes. Nous avons rencontré à plusieurs reprises le petit groupe de

de l'ICANN

FR

---

la GNSO de l'ICANN et les choses avancent bien. Ils sont d'accord pour ajouter la possibilité pour nous de cocher en disant « Nous sommes les forces de l'ordre, nous souhaitons consulter de manière confidentielle. » L'ICANN travaille là-dessus avec le contentieux pour voir comment procéder par rapport à la question de la confidentialité.

Par rapport aux métadonnées, il y a un formulaire qui est en train d'être mis en place par rapport à la collecte des données. Il y a toute une analyse de données et des rapports. Nous sommes en train d'analyser ces questions pour mieux comprendre quel pourra être l'impact pour les forces de l'ordre à l'avenir.

Cela étant, je vais peut-être vous céder la parole pour la prochaine diapositive, à moins que ce soit encore à moi. Encore une pour moi. Non, c'est à vous.

LAUREEN KAPIN :

Vous voyez, c'est très spontané, tout cela.

Il y a encore des questions ouvertes par rapport aux étapes suivantes. Nous allons voir un peu comment les questions de confidentialité sont gérées. Par rapport à cette question de la confidentialité, les forces de l'ordre aimeraient savoir à l'avance si le bureau d'enregistrement pourra bien respecter la confidentialité de la demande parce que pour certaines investigations, s'il n'y a pas confidentialité, les forces de l'ordre annuleront la demande parce que cela pourrait compromettre une investigation qui n'est pas encore publique. Donc, il faut savoir à

---

l'avance. Il faut qu'il y ait un système qui permette de dire oui ou non et ensuite, les forces de l'ordre décideront de l'utiliser ou pas.

Par rapport à la résolution du Conseil d'Administration, nous allons continuer d'essayer d'encourager une utilisation exhaustive. Le succès et l'utilité du système dépendront réellement de son utilisation. S'il n'est pas utilisé, cela ne générera pas de données utiles et à tort ou à raison, l'implication sera que le système n'est pas nécessaire. Nous pensons que c'est beaucoup plus compliqué, en fait, parce que si les gens ne connaissent pas le système, ils ne l'utiliseront pas ou si les gens ont le sentiment que cela ne vaut pas la peine d'investir des efforts, ils ne l'utiliseront pas. Mais quoi qu'il en soit, nous souhaitons encourager l'utilisation du système autant que possible pour obtenir des données sur, peut-être, les points les plus difficiles pour l'améliorer.

Il y a également eu un encouragement de la part du Conseil d'Administration de peut-être réfléchir à un PDP pour voir comment on pourrait imposer l'utilisation aux bureaux d'enregistrement, parce que l'utilisation du système est volontaire pour les utilisateurs mais aussi pour les bureaux d'enregistrement et cette utilisation est également cruciale à la réussite du système. Si nous n'avons pas beaucoup de sources d'information, et pour la plus grande partie ce qui concerne les bureaux d'enregistrement, mais si nous n'avons pas une utilisation exhaustive par les gens qui ont les informations, le système ne sera pas viable et ne sera pas utile.

Donc, le Conseil d'Administration nous a poussé à réfléchir à une politique qui obligerait les bureaux d'enregistrement à utiliser le



---

système. Là, il y a également des actions qui sont déjà lancées. Il y a une liste de critères de réussite pour le système qui existe et lorsque le système sera mis en place, il y aura peut-être d'autres critères de réussite qui seront suggérés. Nous ne savons pas encore, mais nous avons au moins une liste préliminaire de critères.

Il y aura des statistiques sur l'usage. Ces statistiques apparaîtront avec l'utilisation du système et il y aura des points de vérification au fur et à mesure. C'est la petite équipe RDRS qui s'en occupera. Ces statistiques d'usage arriveront avec l'utilisation et nous pourrions en discuter et recalibrer éventuellement les choses suivant le cas.

Je crois qu'on n'a pas encore parlé des questions d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est celle-ci, c'est la première diapositive et il y en aura trois. À vous, Chris.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci Laureen.

Nous n'avons pas parlé de l'anonymisation et de l'enregistrement fiduciaire encore. Nous allons revoir la définition, c'est peut-être nécessaire.

Pourquoi est-ce important de parler de l'accès aux données d'enregistrement ? Lors de la dernière réunion de l'ICANN, nous avons eu une présentation du PSWG au cours de laquelle nous avons montré que pendant la COVID-19, les investigations dans les domaines malveillants impliquaient à 75 % d'entre eux les problèmes d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. C'est une proportion

---

élevée. Lorsque la COVID-19 a commencé, c'était déjà il y a quelques années, on a vu une augmentation dans l'utilisation de l'anonymisation et de l'enregistrement fiduciaire, selon ce qu'on entend. C'est donc une préoccupation importante.

LAUREEN KAPIN :

Je voulais intervenir parce que même s'il y a une définition qui existe, je souhaite que vous ayez un exemple de la réalité.

Disons que je suis une agence de protection des consommateurs et que je fais une investigation de conduite malveillante qui a lieu en lien avec un domaine. Je veux savoir qui est derrière ce comportement pour voir si je peux demander des informations sur cette entité, etc. J'envoie une demande autorisée, je reçois des informations, mais plutôt que de me donner les informations du titulaire de nom de domaine, soit la personne qui s'est enregistrée et qui est responsable du domaine, ce que je reçois en retour, ce sont les informations relatives à un service. Après, il faut que je passe de nouveau par tout un processus parce qu'il faut que j'aille m'adresser à ce service pour obtenir les informations sous-jacentes. Si ce service est dans une autre juridiction par exemple, je suis confrontée à certains exemples pour obtenir des informations dans des délais acceptables, si je les obtiens.

C'est encore une fois une étape de plus pour obtenir les informations sous-jacentes. Ce n'est pas que les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire sont mauvais, mais il y a objectivement des obstacles. C'est une étape de plus. Voilà pourquoi il y a des préoccupations concernant la reprise de la mise en œuvre des

---

recommandations de politique que la communauté a élaborées pour donner les règles de la route pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

CHRIS LEWIS-EVANS :

Merci Laureen. Je reviens à la diapositive précédente.

Le RDRS donne le cadre qui permet aux données d'enregistrement d'être traitées de manière à assurer la sécurité des données. Les données sont traitées conformément aux lois de protection des données applicables dans les pays dans lesquels elles sont traitées. Nous avons un processus et nous pouvons donc dire que les données d'enregistrement de telle personne sont bien gérées dans le cadre des lois de protection des données. Ce n'était pas le cas au début, il y a plusieurs années, au moment où le système était ouvert à tous et ce traitement n'était pas adéquat par rapport aux lois sur la protection de la vie privée.

Nous en avons parlé il y a quelques mois lors de l'appel de clarification sur le communiqué que nous avons eu avec le Conseil d'Administration. Nous avons parlé de ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Nous avons parlé du besoin parce que ceci fait partie de ce qu'on dit. Si nous n'avons pas accès à 65 % des données, est-ce que réellement on va avoir une bonne utilisation du RDRS ? Si les données qu'on obtient doivent passer par ces services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, pourquoi on utilise ces services au final ? Il est vraiment important que ceci fasse partie de notre réflexion pour voir comment on intègre tout ceci. Est-ce que nous devons utiliser le DRS

---

pour avoir une mise en œuvre comme nous avons eu dans les recommandations de 2015 du conseil de la GNSO concernant les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ?

Cela permet de revenir à 2015, 2016. Il y a eu un PDP qui a été lancé. Il y a eu un cadre de référence pour les forces de l'ordre, pour les détenteurs de propriété intellectuelle, pour les critères standardisés et pour le relais de communication entre les parties tierces vers les bureaux d'enregistrement. Ce sont les concepts mêmes du RDRS. Ceci identifie également les étiquettes pour l'enregistrement, pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Ceci a été débattu dans l'EPDP, comment clarifier les choses lorsqu'on demande, comment on peut avoir accès aux services, comment on peut avoir ces services d'anonymisation.

À Helsinki, nous avons eu un communiqué en date du 30 juin 2016 et nous avons exprimé des préoccupations en ce qui concerne la confidentialité par rapport aux forces de l'ordre. Vous savez, c'est la même chose comme débat que nous avons eu au niveau du RDRS, par exemple les diverses propositions pour ce PDP, le traitement de ces données qui doivent être en conformité avec la protection des données, mais également les besoins des forces de l'ordre, la confidentialité des requêtes des forces de l'ordre. Nous avons indiqué que cela allait être très important plus tard. En mars 2019, nous ont indiqué au conseil la GNSO que cela est extrêmement important.

À Kobe, nous avons également travaillé là-dessus et à la diapo suivante, nous voyons que nous avons recommandé en 2019 que ce soit

---

poursuivi. En 2022, au quatrième trimestre dans ce rapport du trimestriel, il y a eu une suspension puisqu'il y avait un travail qui se déroulait au niveau de l'EPDP. On a attendu que le PDP avance. Au communiqué de Cancún, notre dernier communiqué de cette année, nous avons demandé au Conseil d'Administration de l'ICANN de prioriser cette évaluation. C'est extrêmement important selon nous, cela a un impact fort. Il y a de plus en plus d'utilisations malveillantes du DNS. Nous devons vraiment faire plus au niveau des services d'anonymisation qui jouent un rôle important.

L'organisation ICANN a indiqué que la mise en œuvre allait se poursuivre une fois que la phase 1 de l'EPDP et sa mise en œuvre seront terminées. Voilà où nous en sommes. J'espère que l'ICANN va pouvoir nous en dire plus sur les activités qui existent et comment ils vont s'engager d'ici peu dans ces initiatives. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Avant que l'on parle de l'exactitude des données, on peut voir s'il y a des questions.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui, en effet.

LAUREEN KAPIN : Revenons un peu en arrière à une diapo antérieure.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Y a-t-il des questions ou des commentaires de la part de nos collègues distingués du GAC en ligne ou dans la salle ?

de l'ICANN

**FR**

---

GULTEN TEPE : Kavouss Arasteh de la délégation iranienne.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Iran, vous avez la parole.

IRAN : Monsieur le Président, merci beaucoup, Laureen, merci chers collègues. Est-ce que vous pensez qu'on doit préparer quelque chose par rapport à l'importance du problème pour le GAC en ce qui concerne la confidentialité, en ce qui concerne la gestion de ces données, des métadonnées et du service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ? Est-ce qu'il y a besoin de travailler plus sur ces catégories ?

LAUREEN KAPIN : Merci Kavouss. Nous espérons que tout le GAC va participer à la conversation. Et je vais répondre à un point que vous avez soulevé, la confidentialité. Merci de cette question.

Par rapport aux avis du GAC, nous avons eu d'excellentes interactions avec l'organisation ICANN et avec nos collègues dans le petit groupe pour parler des besoins des forces de l'ordre et de l'importance de la confidentialité. Ils ont beaucoup répondu à cela et nous sommes optimistes. Il n'y aura pas besoin, nous le pensons, d'avoir plus de travail dans un communiqué là-dessus.

---

En ce qui concerne les autres points, peut-être que ce sera le cas, ce n'est pas encore totalement clair. Par rapport au calendrier spécifique, on ne sait pas exactement ce qui va se passer lorsque la mise en œuvre va redémarrer pour les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ; donc peut-être que ce sera quelque chose que nous devons revoir.

Nous avons, je crois, d'autres questions dans le chat. Je ne sais pas comment vous voulez gérer cela.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Il y a des commentaires du gouvernement des États-Unis nous indiquant : « C'est bien de voir un engagement constructif en ce qui concerne l'importance de la confidentialité et du travail également des forces de l'ordre. Nous apprécions l'esprit de cette conversation. »

Et nous avons également un commentaire de la part de Blaise [inaudible], j'espère avoir bien prononcé votre nom : « Est-ce qu'il y a d'autres outils mis à part le WHOIS pour savoir qui est derrière un nom de domaine ? Je crois qu'il y a un outil qui peut utiliser des domaines frauduleux. » Vous voulez rebondir là-dessus ou je vais tout lire ? Allez-y.

CHRIS LEWIS-EVANS : De source ouverte, il y a en effet un outil qui existe. Il n'y a pas de véritablement d'outils, mais il y a un processus juridique pour obtenir ces données. Ceci fait partie du RGPD. Le processus juridique, c'est un impact plus long, on demande aux bureaux d'enregistrement, mais je

de l'ICANN

FR

---

ne suis pas au courant d'autres mécanismes, à moins que ce soit indiqué sur le site Web.

LAUREEN KAPIN : C'est une raison pour laquelle nous avons ces débats. C'est pour cela qu'il est si important de parler de ces mécanismes.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Laureen.

Ken Ying de Taipei : « Est-ce que le RDRS a été analysé dans le cadre des lois régissant la confidentialité ? Est-ce que l'on est en conformité avec le RGPD ? »

CHRIS LEWIS-EVANS : Je ne veux pas répondre pour l'ICANN, mais je suis sûr que l'ICANN va demander des conseils juridiques et des avis juridiques à ce sujet.

GULTEN TEPE : Nous avons T. Santosh de la délégation indienne et Ken Ying de Taipei.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais lire la deuxième question de Taipei : « Ce ne sont pas toujours les mêmes juridictions pour le demandeur et pour le bureau d'enregistrement. Comment est-ce que ceci fonctionne ? Il y a des obstacles pour les autorités des forces de l'ordre. »



de l'ICANN

FR

---

LAUREEN KAPIN :

Avec le système RDRS, la juridiction ne compte pas toujours. Vous pouvez faire une demande et vous avez potentiellement la possibilité d'avoir une réponse. Néanmoins, c'est au bureau d'enregistrement de décider s'ils vont répondre à la requête et si la requête est évaluée comme étant une requête qui convient et qui est juridiquement solide par rapport au RGPD. Mais le système RDRS n'a pas d'exception en tant que telle pour les juridictions. Autrement dit, ce système ne va pas dire « Si vous n'êtes pas dans la même juridiction, vous n'aurez pas de réponse » ; ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

Dans un monde idéal, le scénario serait différent. Je suis dans ma juridiction, par exemple sur une entité américaine, c'est une obligation juridique, mais si j'essaie de faire cela en dehors des Etats-Unis, étant donné que je suis des autorités américaines, là, ce n'est pas la même juridiction et je n'aurai pas obligatoirement de réponse. Le RDRS, c'est très différent, mais c'est au bureau d'enregistrement néanmoins de statuer.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : On n'a plus beaucoup de temps pour les questions dans la salle et dans le chat. Uniquement les représentants du GAC maintenant. L'Inde.

INDE :

Trois observations à la suite de cette présentation.

Premièrement, ce sont les bureaux d'enregistrement qui jouent un rôle très important qui doivent fournir ces détails pour le RDRS. Il y a des

---

bureaux d'enregistrement qui ne sont pas accrédités par l'ICANN ; qu'en est-il de ces bureaux d'enregistrement ?

Deuxièmement, en ce qui concerne le système d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire de l'ICANN, il était suggéré que ce soit optionnel pour les bureaux d'enregistrement.

Et troisièmement, s'il n'y a pas de WHOIS et de données WHOIS, avec ce système RDRS, quels sont les détails sur les domaines malveillants ? Là on parle de l'exactitude des données WHOIS, c'est le problème si elles n'existent pas. Comment va-t-on gérer ces situations lorsque on n'a pas de données exactes ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Chris et Laureen, vous pouvez y répondre ?

CHRIS LEWIS-EVANS : Oui. Je vais revenir en arrière. Pour le numéro trois, en ce qui concerne l'exactitude des données WHOIS, il y a une politique à l'ICANN pour vous permettre de retirer un domaine malveillant. Il y a une politique qui permet le retrait de domaine. On peut travailler avec les bureaux d'enregistrement. Il y a un processus qui existe déjà. Le RDS peut donner des informations sur ce qui existe dans la base de données.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Est-ce que nous avons d'autres questions ou commentaires ? Gulten, dans le chat, c'est bon ? D'autres questions ou commentaires ? Non, très bien. On redonne la parole à Laureen.

LAUREEN KAPIN :

Je vais passer la parole à mon collègue Kenneth.

Il n'y a pas de contrat, il n'y a pas de contrat d'accréditation, il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas de conformité. C'est une question tout à fait valide que vous avez posée et on se pose tous un peu la question. On encourage un maximum de personnes et de bureaux d'enregistrement à participer à l'ICANN et devenir accrédités, d'être de bons citoyens de l'Internet.

KENNETH MERRILL :

Je sais que le temps se déroule.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : On a besoin au maximum de cinq ou 10 minutes en plus.

KENNETH MERRILL :

On a parlé du calendrier. Je crois qu'il est important de se rappeler pour l'exactitude des données qu'il y a une équipe qui a non pas développé de nouvelles politiques mais qui voulait évaluer s'il y avait un besoin de modifications sur les politiques actuelles de l'ICANN concernant l'exactitude des données. Cette équipe a eu quatre points sur lesquels travailler et nous allons les voir à la diapo suivante. Je ne vais pas tout passer en vue.

Ce qui a été fait, c'est que le groupe a travaillé sur les bureaux d'enregistrement, sur l'exactitude des données, comment on fait

---

respecter cette exactitude des données au niveau de l'ICANN et deuxième affectation, la mesure de l'exactitude des indicateurs d'exactitude. Cette équipe n'a pas totalement fini son travail. C'était un travail d'évaluation par rapport aux obligations contractuelles, est-ce que cela est efficace pour l'exactitude des données, est-ce qu'on a besoin de changements au contrat pour améliorer l'exactitude des données. On avance un petit peu.

Maintenant, nous avons vu des communiqués précédents du GAC, des textes importants sur l'exactitude des données, mais à l'ICANN75, cette équipe a finalisé la rédaction de son travail et a donné cela au conseil de la GNSO avec trois recommandations, premièrement, qu'il y ait une enquête sur les bureaux d'enregistrement concernant l'exactitude des données ; l'audit effectué par les bureaux d'enregistrement également d'être pris en ligne de compte ; et également qu'il y ait une pause du travail de l'équipe uniquement sur les propositions qui requièrent l'accès à des données d'enregistrement jusque à ce qu'on ait plus de visibilité sur l'exactitude des données. Ceci est un accord entre l'ICANN et les parties contractantes.

En novembre, le conseil de la GNSO a adopté une motion pour effectuer une pause au travail de cette équipe. Il y a eu l'analyse et l'audit. Ceci est en attente jusqu'à ce que tout soit finalisé et à ce qu'on obtienne un retour d'information sur la gestion des données d'enregistrement et leur exactitude. Il y a un calendrier de six mois pour cela et l'équipe repartira éventuellement au travail. C'était en novembre. Ces six mois se sont écoulés à la fin du mois dernier.

---

À l'ICANN76, le GAC rappelle l'importance de l'exactitude des données et parle, une fois que les négociations seront terminées, de revoir le travail de l'équipe et après cette période de six mois de relancer le travail de l'équipe sur l'exactitude des données. C'est la fin de l'ICANN76. L'organisation ICANN a fourni une mise à jour concernant les progrès effectués sur l'évaluation d'impact sur la protection des données, sensibilisation avec les autorités de régulation européennes. Il y a une évaluation d'impact qui a été effectuée et qui s'est terminée. Excusez-moi. Cet audit, c'est pour la conformité des bureaux d'enregistrement par rapport aux contrats d'accréditation actuels si c'est en conformité avec le RGPD ; telle était la question.

L'ICAN travaille à un autre mécanisme des DPIA pour avoir un échantillon représentatif de données d'enregistrement avec un audit qui donnera plus de détails sur l'exactitude des données d'enregistrement. Mais il faut noter ici que ces audits ne vont pas confirmer l'identité et ne vont pas confirmer l'exactitude non plus des données de contact et des coordonnées.

Voilà où nous en sommes. Voilà ce qui est relativement nouveau depuis l'ICANN76.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup, Kenneth. Y a-t-il des questions, des commentaires ? Dans le chat, tout va bien Gulten ? J'ai le Royaume-Uni. Nigel, allez-y.

de l'ICANN

FR

---

ROYAUME-UNI :                      Merci beaucoup. Merci pour ces mises à jour excellentes. C'est très satisfaisant.

Par rapport au travail sur l'exactitude, de toute évidence, après six mois, je comprends que le conseil de la GNSO y réfléchira et on pourra leur demander pendant la semaine. Mais si je comprends bien, il n'y a pas vraiment d'obstacles du point de vue procédural pour faire un sondage. Ce que j'espère, c'est qu'on pourra avancer. Merci beaucoup. On verra.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci au Royaume-Uni.

Je crois que nous avons une demande en ligne.

GULTEN TEPE                      Oui, Kavouss a levé la main.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Iran, allez-y.

IRAN :                                Merci pour cette présentation encore une fois.

Par rapport à la mesure de l'exactitude, est-ce que je peux vous demander, si vous me le permettez, quel sera le processus de mesures ? À quelle fréquence est-ce qu'on effectuera ces mesures ? Qui mesure ? Et quelles sont les étapes, à quel stade d'exactitude en sommes-nous

de l'ICANN

**FR**

---

actuellement ? Nous avons besoin de le savoir pour voir si nous avons fait des progrès. Il y a aussi la question des critères de l'exactitude. Quels sont les critères pour les mesures d'exactitude ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci l'Iran. Ken ?

KENNETH MERRILL : Merci Kavouss. Nous en avons parlé dans le détail au sein de l'équipe de cadrage de l'exactitude. Il y a un certain nombre de manières de mesurer l'exactitude. Plusieurs des démarches ont été établies avant la pause, mais si et quand le groupe de cadrage reprend son travail, c'est une question sur laquelle nous devons nous pencher pour affiner, pour voir quelles seront les démarches qui seront les plus efficaces pour mesurer l'état d'exactitude dans le cadre des contrats.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci Ken. Chris.

CHRIS LEWIS-EVANS : Merci beaucoup, Nico.

Sur la diapositive maintenant, nous avons ce qui pourrait être intéressant à considérer pour nous, les questions relatives aux données d'enregistrement. Par rapport à ce qu'on a dit, par rapport à ce que vous avez entendu, y a-t-il des préoccupations en matière de politiques publiques dans le cadre du commentaire public que le GAC souhaiterait

---

souligner dans les questions d'importance ? Par rapport à ce qu'on a dit, nous avons également les 24 heures pour les demandes urgentes ; c'est toujours en débat, c'est quelque chose qui demeure une question d'importance qui n'a pas été finalisée. Donc, je crois qu'il faudrait surveiller ce qui se passe pendant les séances de l'IRT aujourd'hui.

Du côté du RDRS, comment encourageons-nous une participation plus robuste de la part des parties contractantes et des demandeurs ? Sensibilisation, participation, est-ce qu'il faut répéter ceci dans les questions d'importance ?

Par rapport au suivi pour l'avis de Cancún sur la mise en œuvre des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, du point de vue du PSWG, il y a eu une excellente participation de l'ICANN, comme Laureen l'a dit. Pour nous, il s'agit d'une question d'importance, nous souhaitons encourager une continuation de ce travail. Il y en a eu beaucoup au sein de l'ICANN, mais c'est important.

Par rapport au GAC, avez-vous des préoccupations par rapport au pilote, par rapport à ce processus qui vient d'être mis en place ? Je vous cède la parole pour écouter vos questions. Merci.

LAUREEN KAPIN

Vous n'êtes pas obligé de répondre maintenant parce que pendant la rédaction du communiqué, vous pourrez inclure des formulations, du texte. Ce sont des questions auxquelles vous pouvez réfléchir. C'est un guide qui permet de démarrer la conversation.



---

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup. Nous devons conclure cette séance. Merci à Laureen, Ken, Chris et Melina en ligne. C'est la fin de la partie.

Nous n'avons pas de pause-café, je suis en train de m'en rendre compte. Nous devons lancer la prochaine séance. C'est la préparation de la réunion avec le Conseil d'Administration. Merci beaucoup. Pas de pause, nous reprenons tout de suite.

**[DEUXIÈME PARTIE]**

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Encore une fois, il s'agit de la dernière séance de la journée avant de passer au cocktail et nous allons parler du contexte des membres du GAC concernant les réunions bilatérales du GAC. Nous allons réviser tous les sujets relatifs au GAC, toutes les questions, tous les messages à communiquer au Conseil d'Administration de l'ICANN. Je vais passer maintenant la parole à Rob.

ROBERT HOGGARTH : Merci beaucoup, Nico.

Bonjour à tous. Oui, ce sont les 40 minutes qui nous restent maintenant avant d'avoir une pause. Traditionnellement, nous avons commencé ceci il y a cinq à sept et nous avons toujours saisi cette opportunité pour que le GAC puisse rencontrer les autres groupes de la communauté multipartite. En général, ce sont des réunions bilatérales avec la GNSO, avec la communauté de l'At-Large, avec la communauté des CC. Ce qui

---

est le plus important, le plus promu, c'est la réunion du GAC avec le Conseil d'Administration de l'ICANN.

Beaucoup d'entre vous sont présents au GAC depuis un certain temps et de temps à autre, vous avez été irrités par la fréquence de mes e-mails qui vous demandent votre point de vue sur le sujet, quelles sont vos questions, quels sont les messages que vous souhaitez communiquer au Conseil d'Administration pour établir le dialogue.

Rien d'inhabituel récemment, nous avons continué de mettre en place ce processus pour vous. Je crois que pour beaucoup d'entre vous, ce que vous avez montré en nous donnant votre feedback, c'est que pour vous, ce dialogue est très productif. C'est un dialogue qui est structuré, qui fournit une excellente opportunité de non seulement présenter le point de vue des gouvernements, mais également d'entendre le Conseil d'Administration sur ses perspectives et ses plans.

Nous avons utilisé un format de questions et réponses et nous allons poursuivre l'utilisation de ce format avec un peu de changements pour cette réunion. Nous allons en parler dans un instant.

La première chose pour la réunion avec le Conseil mercredi, c'est que nous allons nous concentrer sur les questions et les sujets du GAC. Par le passé et de temps à autre, le Conseil d'Administration nous communique ses propres questions qui sont posées au GAC ou à d'autres communautés. Mais pour le forum politique, le Conseil d'Administration ne rencontre personne d'autre, uniquement le GAC. Il n'y a pas de questions venant du Conseil d'Administration pendant

---

l'ICANN77. C'est donc au GAC de prendre toute la place dans l'ordre du jour, d'identifier les thématiques et de fournir les questions.

Sur la base du feedback que nous avons reçu de vous tous... Désolé Gulden, je parle, je parle et je ne fais pas attention aux diapositives. On peut aller un tout petit peu plus loin, encore, s'il vous plaît, la suivante.

Voilà les sujets que les présidents et les vice-présidents ont envoyés au Conseil d'Administration en préparation de cette réunion. Deux sujets ont été identifiés : les séries ultérieures de nouveaux gTLD et les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, leur accréditation et leur mise en œuvre – on vient juste d'en parler.

Ce qu'on va faire pour cette séance – Gulden va faire apparaître ceci à l'écran dans un instant –, c'est que nous allons prendre les informations que vous avez envoyées au Conseil d'Administration, Nico va lire tout ceci et ensuite, vous allez nous dire si ceci vous convient.

J'ai mentionné tout à l'heure qu'il y aurait un petit changement. Ce petit changement, c'est une innovation proposée par les responsables de thématique pour cette réunion qui consiste à partager et à obtenir le feedback du Conseil d'Administration peut-être sur le texte du communiqué tel qu'il est présenté traditionnellement par les personnes qui le rédigent et les responsables de thématique.

Vous verrez que l'approche est assez différente cette fois-ci. L'idée, c'est de partager avec le Conseil d'Administration certaines des réflexions que nous avons et d'avoir un feedback dans un environnement informel, ce qui permettra d'informer notre discussion de mercredi.

---

Gulten, est-ce qu'on peut passer au document édité ? J'ai les doigts prêts pour inclure vos suggestions, vos idées. Nico, je vais vous demander de gérer les questions.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais lire le contexte. Ceci concerne le premier sujet, les séries ultérieures de nouveaux gTLD. Voici le contexte. Je vais vous le lire : « Les membres du GAC ont noté avec intérêt la récente lettre du Conseil d'Administration concernant la communication avec les membres du GAC sur les avis du GAC et sur les alertes précoces du GAC en préparation pour la prochaine série des nouveaux gTLD et ils accueillent l'implication future avec le Conseil d'Administration. » Désolé pour les interprètes si je lis trop vite.

« Les membres du GAC continuent d'être intéressés par les sujets plus larges concernant la série prochaine des nouveaux gTLD, alignés avec les sujets que le Conseil d'Administration a identifié comme « en attente » et ceci étant soumis au dialogue avec le conseil de la GNSO. Par conséquent, pendant cette réunion, les membres du GAC souhaitent attirer l'attention du Conseil d'Administration au texte de l'avis du GAC sur lequel le GAC travaille sur la base des commentaires de juin 2021 en réponse aux résultats finaux des procédures ultérieures de nouveaux gTLD de la GNSO pour considération par le Conseil d'Administration de l'ICANN.

Le GAC considère donc les cinq éléments suivants d'avis potentiel. Les membres du GAC souhaiteraient écouter les réactions du Conseil d'Administration à ces cinq éléments potentiels d'avis du GAC, y

---

compris le texte éventuel, les voies qui sembleraient envisageables par le Conseil d'Administration afin de les traiter dans des délais acceptables, la question étant de savoir comment le GAC peut être impliqué de manière plus productive avec le Conseil d'Administration à ce sujet. » Diapositive suivante.

Est-ce que ça va ? Est-ce qu'on peut revenir en arrière, Gulten ? Y a-t-il des questions, des commentaires ? Est-ce que vous avez des choses à dire par rapport à cela, des choses que vous souhaitez modifier, effacer ?

ROBERT HOGGARTH : J'aimerais beaucoup apprécier le fait que vous ayez revu de près le document ces dernières semaines. Ceci a été très utile. Nous vous remercions. Je sais que ce n'est pas la première fois que vous avez vu cela, Monsieur le Président, mais cela a permis donc de déjà bien se préparer.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Gulten ?

GULTEN TEPE : Nous avons Kavouss Arasteh de la délégation de l'Iran.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Vous avez la parole.

de l'ICANN

FR

---

IRAN : Au deuxième paragraphe à la première ligne, cela dit qu'on attire l'attention du Conseil d'Administration sur l'avis préliminaire du GAC. Est-ce qu'on a déjà un avis préliminaire, un texte préliminaire ?

ROBERT HOGGARTH : Ceci a été incorporé dans les documents par le personnel et provient des leaders de ce groupe. Fabien, dites-moi si j'ai raison, mais je crois que c'est un document qui existait déjà que vous voyez.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : C'est toujours ouvert, n'est-ce pas ? On peut toujours faire en effet des modifications. Gulden, diapo suivante.

Nous avons les séries ultérieures et voici un texte préliminaire pour l'avis du GAC. « Prévisibilité. Nous conseillons au Conseil d'Administration d'assurer une participation équitable au SPIRT, l'équipe de révision de la mise en œuvre de la prévisibilité permanente, vous connaissez ce concept, par toutes les communautés de l'ICANN sur un pied d'égalité.

Les engagements d'intérêt public, les engagements volontaires pour les registres. Nous avisons le Conseil d'Administration que pour les PIC ou RVC à venir, cela soit respecté par des obligations contractuelles claires avec des obligations spécifiées dans les accords pertinents avec les parties contractantes. Le GAC doit également avoir la possibilité de gérer les préoccupations concernant les politiques publiques émergentes. Il faut réduire également ou éliminer les frais pour les

---

registres de l'ICANN pour avoir un soutien financier pour les régions sous-représentées. » C'est pour le soutien aux candidats.

Nous avons l'Argentine.

ARGENTINE :

En ce qui concerne le soutien, je crois que nous sommes d'accord pour parler de régions moins représentées pour qu'il y ait une réduction de frais. C'est une chose pour certains dossiers de demande pour le soutien aux candidats pour la prochaine série pour qu'il y ait plus de soutien financier pour des dossiers supplémentaires. C'est quelque chose dont on parle actuellement dans notre groupe de travail. Il y a un groupe de travail pour le soutien aux candidats pour la prochaine série de gTLD. Il faut réduire ou éliminer selon nous les frais et, deuxièmement, avoir un soutien plus important. Il faut qu'on soutienne plus les candidats à des gTLD lors de la prochaine série et il faut que ceci soit particulièrement effectué pour les régions sous-représentées.

En ce qui concerne la prévisibilité, j'ai une question. Est-ce que cela s'applique également pour le programme de soutien aux candidats ?

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup à l'Argentine, c'est noté. Rob, vous voulez rebondir là-dessus ? Nous sommes en train en effet d'y travailler. Nous remercions l'Argentine, nous avons bien noté.

---

ROBERT HOGGARTH : Merci Monsieur le Président. Une rapide observation et les responsables de cette thématique peuvent en dire plus.

Nous sommes en train de nous préparer à la réunion avec le Conseil d'Administration et on se prépare également pour notre communiqué. Vous pouvez travailler à différents termes. Ce que je fais, à la suite de la préparation aujourd'hui même, je donne au Conseil d'Administration des informations avec ces diapositives. Très souvent, les termes sont modifiés. C'est un débat que l'on a tout au long de la semaine et ceci va nous permettre d'avoir des textes de préparation également pour le communiqué. Si vous voulez faire des modifications au texte, vous aurez la possibilité de le faire durant toute cette semaine.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Gulten, aidez-moi, je suis un peu myope, est-ce que nous avons d'autres questions ou commentaires en ligne ?

GULTEN TEPE : Oui, nous avons la délégation de l'Iran.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Iran, vous avez la parole.

IRAN : Merci beaucoup. Je me pose des questions. Pourquoi est-ce que ces questions n'ont pas déjà été soulevées auprès du Conseil d'Administration lors du groupe interactif ? Si vous regardez le



---

document que nous avons, il y a trois semaines, nous avons eu un groupe qui a déjà eu des interactions avec le Conseil d'Administration. Est-ce qu'on n'a pas déjà soulevé ces points ? Est-ce qu'il faut les soulever à nouveau ? Qu'en est-il ? C'est une simple question de clarification. Merci.

ROBERT HOGGARTH :

Merci beaucoup, Kavouss. Au niveau du BGI, c'est un peu différent. Là, on va avoir tout le GAC qui va pouvoir rencontrer le Conseil d'Administration. Le BGI est un groupe plus restreint. Il y a eu des notes de prises à ce niveau, mais ce n'est pas une transcription officielle. La possibilité de débattre de ces points de vue d'une manière ouverte offre un dialogue bien meilleur et permet également d'archiver et d'avoir des transcriptions. Vous allez avoir la possibilité d'entendre des membres du Conseil d'Administration qui n'étaient pas au BGI s'exprimer. Voilà, il y aura plus de contexte de fourni.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais lire avec le texte qui a été édité pour le soutien aux candidats :

« L'avis proposé du GAC propose au Conseil d'Administration de prendre des mesures pour réduire substantiellement ou éliminer les frais d'enregistrement et d'avoir plus de soutien financier pour les régions moins desservies. »

L'Argentine.

ARGENTINE :

Nous parlons de réduction de frais. Il y aurait donc une réduction des frais pour l'ICANN et c'est pour les régions sous desservies. J'essaie d'expliquer un petit peu pour que ce soit bien clair. Un soutien spécifique pour un certain nombre de dossiers. Ce ne sont pas des fonds, c'est un soutien dont on parle. Nous y travaillons dans le petit groupe de travail. Si nous avons beaucoup de dossiers de demandes qui se qualifient, nous devons demander un soutien financier supplémentaire pour le programme. On est en train d'en parler dans notre groupe.

Ma deuxième question était sur la prévisibilité parce que nous avons des lignes de conduite de recommandations et nous avons une certaine flexibilité, mais il n'y a pas assez de clarté. Peut-être que ce serait une bonne idée de souligner l'aspect prévisibilité qui est très important pour le programme de soutien aux candidats, parce qu'il y a des dossiers potentiels qui ne sont pas préparés pour la prochaine série s'il n'y a pas de prévisibilité.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Si je vous comprends bien, est-ce que vous avez des termes spécifiques que vous voudriez rajouter au premier paragraphe ou est-ce que vous voulez les envoyer plus tard ? Si vous n'allez pas à le faire maintenant sur-le-champ, envoyez-nous un texte et un libellé que vous voudriez voir et nous pourrions y travailler plus tard. Merci beaucoup à l'Argentine.

Je vais relire le troisième paragraphe pour le soutien aux candidats :  
« Nous conseillons au Conseil d'Administration de prendre des mesures

de l'ICANN

FR

---

pour réduire substantiellement ou éliminer les frais d'inscription et d'avoir un soutien financier ciblé pour les dossiers étant qualifiés provenant des régions moins desservies. »

Gulten ?

GULTEN TEPE : Nous avons Jorge Cancio qui voudrait prendre la parole.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Absolument, allez-y.

SUISSE : Merci beaucoup. Bonjour à toutes et à tous, je suis Jorge Cancio de la Suisse. Je suis une des personnes qui s'occupent des gTLD.

On a fait des propositions de libellé. Je crois qu'il est important de noter que ces termes représentent un résumé du communiqué. On ne devrait pas véritablement, je crois, mélanger les deux points. Nous avons besoin de débattre sur le libellé, sur les détails, sur l'avis du GAC une fois que l'on parlera de l'avis du GAC. Demain, nous aurons la possibilité lors de notre deuxième séance sur les procédures ultérieures SubPro de parler de l'avis préliminaire concernant les nouveaux gTLD.

Autre point, par rapport au Conseil d'Administration, on va se retrouver et nous allons pouvoir nous préparer. On ne va pas leur donner tout de suite le texte tout entier. On leur donne une idée de la direction dans laquelle nous allons.

---

En ce qui concerne la prévisibilité, la participation, pas de toutes les parties de la communauté en ce qui concerne le soutien aux candidats pour les nouveaux gTLD, l'élimination également des frais d'enregistrement à l'ICANN pour des candidats provenant de régions sous desservies, je ne pense pas qu'on devrait essayer de travailler maintenant à ce libellé parce que là, il s'agit juste d'un résumé. Nous aurons un texte du communiqué du GAC qui donnera plus de détails et sur lequel nous pourrions travailler plus précisément. J'espère que c'est utile et j'espère que cela va nous permettre d'être plus efficaces durant cette séance puisque nous n'avons pas beaucoup de temps.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci beaucoup à la Suisse. Je suis bien d'accord avec vous, mais c'est à vous de décider.

Permettez-moi de lire deux choses avant de revenir vers Rob. C'est un résumé que vous avez à l'écran pour la préparation de la réunion avec le Conseil d'Administration. Ce n'est pas le texte précis de l'avis du GAC. Là, nous aurons un communiqué de l'ICANN77. Je crois qu'il a déjà eu des e-mails qui ont été envoyés. Nous sommes encouragés à fournir directement... Vous avez tous accès au Drive Google et vous pouvez travailler sur les documents Google.

ROBERT HOGGARTH : Si vous ne voulez pas changer le texte, vous voulez simplement le garder en tant que résumé, je vais éliminer ce qui a été proposé. Nous allons pouvoir passer à la diapo suivante.

---

GULTEN TEPE : Nicolas, avant de passer à la diapo suivante, je vois que Kavouss Arasteh de la délégation d'Iran aimerait prendre la parole.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Iran, vous avez la parole, allez-y.

IRAN : Merci beaucoup. J'ai deux questions que j'ai mises dans le chat. Je ne veux pas prendre trop de votre temps.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui, merci beaucoup, je vais regarder dans le chat. La première question de l'Iran : « Est-ce que les régions sous desservies sont définies précisément quelque part ? Est-ce que nous avons la liste de ces régions, de ces pays ? » Je crois que c'est le cas.

Je continue à lire : « Les applicant qualifiés, je préférerais garder le texte initial. » Merci à l'Iran. C'est exactement ce que nous avons suggéré il y a deux minutes. Nous allons garder le premier texte, à moins qu'il y ait des collègues avec une opinion différente. Nous allons revenir au texte antérieur, au texte de départ. Robert, je vous redonne la parole. Non, c'est à moi. Gulden, nous allons passer à la diapo suivante.

Point numéro 4. Nous avons les conseils concernant le consensus. Un : ne pas accepter la recommandation 30.2 concernant le calendrier des avis du GAC par consensus sur les catégories futures de TLD et en

---

particulier les dossiers de demandes lorsque ces avis sont soumis après la finalisation du livret du candidat. Deux : adopter la recommandation 30.6 concernant l'inclusion d'une langue de termes de compromis soumis par le GAC. Les avis précoces des gouvernements doivent inclure une explication par écrit décrivant pourquoi on utilise ces alertes précoces soumises et quel est le rapport que cela a, si possible, avec les préoccupations des membres du GAC.

En ce qui concerne les enchères, les mécanismes de résolution privée lorsqu'il y a des contentieux, assurer que les enchères de dernier ressort ne sont pas utilisées lors de contentieux entre des dossiers commerciaux et non commerciaux et de ne pas permettre les enchères privées.

Je crois qu'il y a un commentaire dans le chat. Je regarde dans le chat et nous avons Tracky Hackshaw qui nous dit que les régions sous desservies, il y a des définitions de travail qui ont déjà utilisées à l'ICANN. Il a un lien ; c'était pour répondre à une question. Merci beaucoup Tracy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur les thèmes 4 et 5 ?

GULTEN TEPE :

Nous avons Luciano de la délégation du Brésil qui veut prendre la parole.

de l'ICANN

**FR**

---

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Allez-y, Luciano.

BRÉSIL :

Merci beaucoup, Nicolas.

On n'est pas en train de travailler à un libellé précis. J'aimerais parler du point numéro quatre. Néanmoins, je vois qu'on en a déjà parlé un petit peu. Je ne sais pas si c'est le moment d'en parler, mais j'aimerais parler de la recommandation 30.4. C'est en rapport avec les alertes précoces du GAC. Je sais que ça prête à controverse. Il n'y a pas de consensus là-dessus, mais le Brésil aimerait proposer un libellé concernant cela. C'est la dernière possibilité de parler de ceci avant que le Conseil d'Administration statue sur nos recommandations. La recommandation 30.4, ceci modifie le libellé concernant les TLD génériques qui sont géographiques de nature. Il n'y aura pas d'approbation par le Conseil d'Administration et c'est la piste numéro 5 concernant les noms géographiques où il y a une décision de changer le livret de candidature.

Je pense qu'on devrait revenir sur cette décision. Je sais que ce n'est pas le moment de parler de tout cela et de vous donner un libellé, mais je crois qu'il faut que le Conseil d'Administration en soit informé et c'est un problème important qui doit être débattu. Je sais que le Conseil d'Administration a éventuellement des points de vue très forts là-dessus.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Merci le Brésil.

de l'ICANN

FR

---

Y a-t-il d'autres commentaires, d'autres questions ? Gulten ?

GULTEN TEPE : Nous avons l'Iran.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : L'Iran, allez-y.

IRAN : Merci. J'ai mis mon commentaire dans le chat.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je vais lire le chat : « Peut-être que le texte introductif devrait être plus fort, pour dire *le GAC répète sa préoccupation comme quoi le Conseil d'Administration...* » Est-ce que vous pouvez expliquer, l'Iran ?

IRAN : La partie introductive, c'est « répète ces préoccupations ou préoccupations précédentes, demander au Conseil d'Administration de ne pas... » et continuer la phrase telle qu'elle est. La première partie, plutôt que de dire « pour considération par l'At-Large », c'est un peu plus qu'une considération. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : D'accord, merci l'Iran. C'est noté.

Nous avons la Suisse maintenant. Allez-y, la Suisse, Jorge.



SUISSE :

Merci beaucoup Nico.

C'est pour clarifier que cette question de considération fait référence à la considération par le GAC parce que nous n'en avons pas encore parlé. Ce n'est pas pour considération par le Conseil d'Administration. Il y a une différence. Je voulais simplement le clarifier. Et pour rentrer dans le détail du libellé, il faut regarder le texte du communiqué. Vous pouvez vérifier dans le lien que Fabien a envoyé il y a quelques heures, dans ce résumé, lorsqu'on dit « les propositions d'avis du GAC pour considération » ce que cela veut dire pour considération par notre comité. Voilà, je voulais juste clarifier ce point.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Oui, tout à fait. Merci la Suisse, c'est noté également.

Il nous reste encore une diapositive. Gulten ? N'oubliez pas que je suis myope, donc si vous pouvez agrandir un peu l'écran, ce serait bien. Sinon, je n'arrive pas à lire. Merci beaucoup. C'est la dernière diapositive.

Pour terminer, si je comprends bien, ceci concerne le sujet 2, les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire d'accréditation et la mise en œuvre. « Les membres du GAC ont également des questions par rapport à la mise en œuvre de l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, surtout suite à l'acceptation par le Conseil d'Administration le 14 mai 2023 de l'avis du communiqué de Cancún sur cette question.

---

Le GAC attend une mise à jour sur la priorisation de la révision de cette question ainsi que toute autre évolution pertinente récente. »

Et il y a des questions du GAC. « Est-ce que la priorisation de la révision a changé ? » C'est la première question. Deuxième question : « Est-ce que le Conseil d'Administration peut fournir une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de cette politique qui est suspendue depuis 2018 ? » Et troisième question : « Suite à la discussion lors de l'appel de clarification GAC-Conseil de l'ICANN76, est-ce qu'il y a un travail supplémentaire qui a été lancé ou sur lequel on a commencé à réfléchir et qui peut être partagé ? »

Encore une fois, vous avez la parole pour vos questions, vos commentaires, vos modifications. Y a-t-il quelqu'un dans le chat, Gulten, qui souhaite intervenir ? Non ? Pas de questions, pas de commentaires de la salle ? Sinon, Rob, à vous.

ROBERT HOGGARTH : Nous avons le Royaume-Uni et ensuite l'Iran.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Très bien. Le Royaume-Uni, Nigel.

ROYAUME-UNI : Toutes mes excuses, Monsieur le Président, je voulais poser une question sans lien avec cette diapositive. Mais avant de terminer, je voulais savoir si nous savons si le Conseil d'Administration souhaite

de l'ICANN

FR

---

nous poser des questions à nous. Et toutes mes excuses si j'ai raté cette communication.

ROBERT HOGGARTH :

Merci Nigel. Non, cette fois-ci, le Conseil d'Administration n'a pas posé de questions. Il n'y a pas non plus eu de réponse par rapport au partage des informations préliminaires dont on vient de parler. Ce qui va se passer maintenant, c'est que je vais rédiger des diapositives et Nico les enverra au Conseil d'Administration pour qu'on puisse en discuter avec eux mercredi. S'il y a des questions supplémentaires ou des réactions des membres du Conseil avant, j'en informerais le président et les vice-présidents et ils pourront à leur tour informer le comité.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Je ne vois pas d'autres demandes. Pardon, nous avons l'Iran, j'avais oublié. Allez-y.

IRAN :

Merci beaucoup. Je crois que la troisième question, si je ne me trompe pas, c'est suite aux discussions lors de l'appel de clarification ICANN76 GAC-Conseil d'Administration. On parle des discussions du groupe d'interactions GAC-Conseil d'Administration ? De quoi parle-t-on ? Parce que c'était il y a deux semaines ou deux semaines et demie. Est-ce qu'il faut garder cette question 3 ?

---

ROBERT HOGGARTH : Ce n'est pas le personnel qui a rédigé la question. Je ne peux pas vraiment répondre de manière complète, mais si je comprends bien, ceci reflète des conversations qui ont eu lieu il y a plusieurs mois lors d'un appel de clarification et ce n'était pas un appel du BGIG. Merci.

PRÉSIDENT NICO CABALLERO : Comme je vous le disais, nous sommes à votre merci. Si vous souhaitez effacer deux questions, trois questions, n'hésitez pas, c'est possible.

Très bien, nous avons terminé. Nous sommes un peu en retard, en fait nous avons 15 minutes de retard. Nous allons devoir conclure, sauf si vous avez des commentaires ou des questions. Sinon, nous pouvons aller à la réception d'inauguration. Y a-t-il des commentaires ou autres, des questions ? Sinon, Rob, je vous cède la parole.

ROBERT HOGGARTH : Une observation rapide, - c'est une observation du président. Le président a remarqué que c'était la salle la plus grande ici. Nous avons davantage de temps ce soir parce que demain, nous avons autorisé à ce que notre salle soit utilisée pour la session de recherche du PDG. Donc, pas de souci d'avoir utilisé la salle un peu plus longtemps. Mais merci pour votre préoccupation, Monsieur le Président.

GULTEN TEPE : Excusez-moi, j'interromps. Mais avant de conclure, je vois Kavouss Arasteh de l'Iran, il souhaite intervenir. Merci.



de l'ICANN

**FR**

---

beaucoup. Je vous souhaite une excellente soirée. La réunion est terminée.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**